



**DEL 23-032**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE  
COMMUNE D'YVRE L'ÉVEQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

**Le 18 avril 2023**

**DATE D’AFFICHAGE**

**Le 19 avril 2023**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

**En exercice : 27**

**Présents : 14**

**Votants : 25**

L’an deux mille vingt trois

Le vingt-cinq avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS**

Damienne FLEURY, Nadine JOLU, Hakim ACHIBET, Fanny PIRA, Alain GIBERGUES, Delphine FOUQUET, Sylvain BACHELEY, Angélique PLANCHETTE, Jean-Philippe GUYON, Pascale FEGER, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Louis MASSARD, Sylvie LAUTRU.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le : 27/04/2023

et que la convocation au Conseil a été faite le : 18 avril 2023.

**ETAIENT ABSENTS**

Mélanie BOCQUENET (pouvoir à Damienne FLEURY), Christian POIRIER (pouvoir à Alain GIBERGUES), Maryse BAYBAY (pouvoir à Fanny PIRA), Benoît CHAUVIN (pouvoir à Angélique PLANCHETTE), Denis MINIER (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Pierre CASTILLON (pouvoir à Alain GUICHET), Eric ANDRE (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREAU (pouvoir à Hakim ACHIBET), Nicolas ROUGET (pouvoir à Delphine FOUQUET), Philippe PAUMIER (pouvoir à Louis MASSARD), Marie CHEVALIER (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Mickaël JUIGNE, Jérôme DELISLE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**SECRETARE DE SEANCE : Hakim ACHIBET**

\*\*\*\*\*

**OBJET : CONVENTIONS D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF**

**Rapporteur : Mélanie BOCQUENET**

La commune d’Yvré l’Évêque propose des services d’accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire, ainsi qu’un accueil pour les adolescents à la Maison des Jeunes.

Dans le cadre de ces services, la commune bénéficie d’un accompagnement et d’un soutien financier de la Caisse d’Allocations Familiales.

A titre d’exemple, pour l’exercice 2022, la commune a perçu 116 129 euros de recettes au titre de la CAF pour ses activités liées aux activités extrascolaires et périscolaires, ainsi que pour l’accueil des adolescents.

Il convient de préciser que cette convention se distingue de la Convention Territoriale Globale (CTG) que la commune signera prochainement avec la CAF. En effet, la CTG n’est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire.

Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l’action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

Les domaines d’intervention de la CTG sont nombreux : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Trois projets de conventions d’objectifs et de financement (voir annexes à la présente délibération), couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027, sont soumis à l’approbation du conseil municipal, correspondant aux activités mentionnées ci-dessous : accueil de loisirs sans hébergement (extrascolaire), accueil périscolaire et accueil adolescents.

# DEL 23-032

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver le renouvellement de ces conventions d'objectifs et de financement pour la période 2023-2027,

- autoriser Madame le Maire à signer les trois conventions (extrascolaire, périscolaire et accueil adolescents).

**VOTE** : Pour : 25

Contre : 0

Abstention

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 27 avril 2023.

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité  
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame Le Maire,

Damienne FLEURY

